

## Projet du nouvel aménagement hydroélectrique de la Péribonka

### Rectifications du promoteur à l'audition des mémoires

Séance du 22 octobre 2003 à 19h

Dans le mémoire DM-1.1

De: Les Protecteurs du Nord

À la page 14

Il est mentionné que:

*"Nous n'avons aucunement envie de recevoir une consigne signifiant l'interdiction à la consommation de poissons dans quelques années en lien direct avec le projet".*

Hydro-Québec aimerait préciser:

Qu'en aucun temps, au Québec, il y a eu une interdiction de consommation de poissons causés par le mercure.

Malgré la présence de grands réservoirs au complexe La Grande, il n'y a pas eu d'interdiction de consommation d'aucune espèce de poissons. Les normes ou les interdictions s'appliquent à la commercialisation des poissons là où les teneurs peuvent être élevées. À Péribonka, les recommandations concernant la consommation du poisson devraient demeurer les mêmes suite à la réalisation du projet.

Par: Patrick Arnaud, porte parole d'Hydro-Québec

Projet du nouvel aménagement hydroélectrique de la Péribonka  
**Rectifications du promoteur à l'audition des mémoires**

Séance du 22 octobre 2003 à 19 h

Dans le mémoire DM-1.1

De : Protecteurs du Nord

À la page 13 | 6

Il est mentionné que *"...personne ne donne l'heure juste en ce qui concerne les conséquences possibles d'une rupture de barrage"*.

Hydro-Québec aimerait préciser que:

L'annexe B du complément de l'étude d'impact sur l'environnement présente les cartes et zones d'inondation, de même que les temps d'arrivée du front d'onde. Des structures de communication et d'alerte y sont aussi illustrées.

Par: Patrick Arnaud, porte-parole d'Hydro-Québec

Projet du nouvel aménagement hydroélectrique de la Péribonka  
**Rectifications du promoteur à l'audition des mémoires**

Séance du 22 octobre 2003 à 19 h

Présentation du groupe Les Protecteurs du Nord

Un représentant de l'organisme mentionne que comme mesure d'atténuation, Hydro-Québec *"pourrait réduire la fluctuation du niveau du futur réservoir"*.

Hydro-Québec aimerait préciser que:

Le marnage du futur réservoir sera faible. Le futur réservoir facilitera la navigation comparativement à ce qu'on connaît actuellement.

Par: Patrick Arnaud, porte-parole d'Hydro-Québec

Projet du nouvel aménagement hydroélectrique de la Péribonka  
**Rectifications du promoteur à l'audition des mémoires**

Séance du 22 octobre 2003 à 19 h

Dans le mémoire DM-1.1

De: **Les Protecteurs du Nord**

Selon les représentants des Protecteurs du Nord:

*" Comme mesures d'atténuation aux difficultés de la navigation Hydro-Québec pourrait réduire la fluctuation du niveau du futur réservoir".*

Hydro-Québec aimerait préciser que:

Le marnage du futur réservoir sera faible. Le futur réservoir facilitera la navigation comparativement à ce qu'on connaît actuellement.

Par: Patrick Arnaud, porte parole d'Hydro-Québec

Projet du nouvel aménagement hydroélectrique de la Péribonka  
**Rectifications du promoteur à l'audition des mémoires**

Séance du 22 octobre 2003 à 19h

Dans le mémoire DM-4

De la municipalité de Lamarche

À la page 12

Il est mentionné:

*"Qu'en janvier 2003, M. Tardif doit amender son projet en relation avec l'incertitude du niveau d'eau de la Manouane directement relié au projet d'Hydro-Québec de dérivation partielle."*

Hydro-Québec aimerait préciser que:

Les baisses de niveau sur le tronçon aval de la rivière Manouane ne compromettent pas la navigation sur cette portion de la rivière. Ainsi les utilisateurs, grâce à une signalisation mise en place dans le cadre du projet de dérivation Manouane, seront guidés vers le chenal navigable de la rivière tel qu'aujourd'hui et la rivière Péribonka demeurera toujours navigable comme aujourd'hui en aval de la confluence avec la Manouane.

Par: Patrick Arnaud, porte-parole d'Hydro-Québec

Projet du nouvel aménagement hydroélectrique de la Péribonka  
**Rectifications du promoteur à l'audition des mémoires**

Séance du 22 octobre 2003 à 19h

Dans le mémoire DM-7

De Invasion Boréale (Groupe de citoyens d'Alma)

À la page 3

Il est mentionné que:

*"Il y aura l'équivalent de trente ans de pression de pêche."*

Hydro-Québec aimerait préciser que:

L'expérience avec d'autres projets (Sainte-Marguerite, Toulnustouc) démontre que moins de 10% des travailleurs pratiquent la pêche. Puisque les travailleurs quitteront le campement les fins de semaine, la pression sur la ressource s'en trouvera diminuée.

Par: Patrick Arnaud, porte-parole d'hydro-Québec

Projet du nouvel aménagement hydroélectrique de la Péribonka  
**Rectifications du promoteur à l'audition des mémoires**

Séance du 22 octobre 2003 à 19h

Dans le mémoire DM-7

De Invasion Boréale (Groupe de citoyens d'Alma)

À la page 6

Il est mentionné que:

*" Le morcellement des villégiateurs en plusieurs groupes nous a complètement desservi."*

Hydro-Québec aimerait préciser:

Qu'elle a regroupé les villégiateurs aux soirées d'information selon leurs intérêts et ce en fonction des variantes d'accès à l'étude. Cette façon de procéder a permis de maximiser les échanges et de répondre à un plus grand nombre de questions et ce sur une base individuelle. Chacun ayant eu le loisir d'exprimer ses préoccupations, selon leur propre intérêt. Les villégiateurs invités à la première soirée particulièrement en provenance du lac Richard ont été rappelés, dès le lendemain matin, pour s'assurer de leur participation à la seconde soirée. Le tracé retenu a permis, à la demande des villégiateurs, de situer le chemin d'accès permanent le plus loin possible des concentrations de chalets des lacs Levasseur et Richard.

Par: Patrick Arnaud, porte-parole d'Hydro-Québec

## Projet du nouvel aménagement hydroélectrique de la Péribonka **Rectifications du promoteur à l'audition des mémoires**

Séance du 22 octobre 2003 à 19h

Dans le mémoire DM-7

De Invasion Boréale

À la page 6

Il est mentionné que:

*"Nous avons la conviction que le promoteur a ignoré, entre autres l'aspect humain de l'environnement dans son étude d'impact."*

Hydro-Québec aimerait préciser:

Qu'elle a pris en compte dans l'évaluation des impacts les divers aspects liés à l'utilisation du territoire. De plus le tracé retenu ne compte que quatre chalets qui sont localisés entre 500 et 1000 m. Ce tracé était le plus avantageux sur cet aspect des trois variantes à l'étude. Plusieurs rencontres avec les détenteurs de baux ont permis d'optimiser le tracé et ainsi de minimiser les impacts sur la villégiature.

Par: Patrick Arnaud, porte-parole d'Hydro-Québec

# Projet du nouvel aménagement hydroélectrique de la Péribonka

## Rectifications du promoteur à l'audition des mémoires

Séance du 22 octobre 2003 à 19 h

Dans le mémoire DM-7

De Invasion Boréale

### Liste des mesures d'atténuation pour les villégiateurs

1. Limiter le bruit, la poussière et l'achalandage
2. Suivi de la qualité de l'eau
3. Indemnité aux titulaires de baux de villégiateurs envoyés
4. Aménagement des rampes de mise à l'eau
5. Consigne de sécurité à proximiter de la zone des travaux
6. Aménagement d'un camping rustique sur les rives de la Péribonka
7. Rampes de mise à l'eau temporaires lors de la construction
8. Mesures pour réduire la pression sur les ressources
9. Campagne de sensibilisation sur les prélèvements fauniques
10. Condensation des communautés de poissons de certaines locs à proximité du campement
11. Incitation aux travailleurs à pratiquer la pêche dans les lacs ensemencés spécifiquement
12. Ensemencement périodique
13. Aménagement temporaire pour faciliter la pêche à des endroits spécifiques
14. Aménagement de frayères à omble de fontaine
15. Réaménagement (végétaux) des bancs d'emprunts, aire de travaux
16. Choix d'un tracé d'un moindre impacts
17. Surveillance environnementale des travaux selon les normes en vigueur
18. Suivi environnemental et correctifs

**Projet du nouvel aménagement hydroélectrique de la Péribonka**  
**Rectifications du promoteur à l'audition des mémoires**

Séance du 22 octobre 2003 à 19 h

Présentation du groupe Invasion Boréale

Le représentant de l'organisme mentionne:

- *"Les travaux sont commencés"*
- *" Le chemin d'accès est une voie rapide, une autoroute"*

Hydro-Québec aimerait préciser que:

- Faux. Les travaux ne sont pas commencés. Ils débiteront une fois les autorisations obtenues. Dans le cadre de nos études, certaines activités de sondage du sol sont en cours.
- Le chemin d'accès n'est pas une autoroute. Sa limite de vitesse sera de 70 Km/heure.

Par: Patrick Arnaud, porte-parole d'Hydro-Québec

Projet du nouvel aménagement hydroélectrique de la Péribonka  
**Rectifications du promoteur à l'audition des mémoires**

Séance du 22 octobre 2003 à 19\_h

Dans le mémoire DM-9

De: FTQ

À la page 7

Il est mentionné que:

*" Ce potentiel (parlant du projet) représente des surplus qui seront exportés".*

Hydro-Québec aimerait préciser que:

On a expliqué dans la première partie que la marge de manœuvre devient très mince au niveau du Québec et donc l'ajout de production au parc d'Hydro-Québec pourra servir à alimenter les besoins du Québec et à profiter des opportunités pouvant se présenter sur les marchés extérieurs.

Par: Patrick Arnaud, porte-parole d'Hydro-Québec

Projet du nouvel aménagement hydroélectrique de la Péribonka  
**Rectifications du promoteur à l'audition des mémoires**

Séance du 22 octobre 2003 à 19 h

Dans le mémoire DM-9:

De: FTQ

À la page 8

Il est mentionné:

*"Qu' Alcan avec une puissance installée de 2 900 MW, génère 6 600 emplois régionaux, soit 2,25 emplois/MW. Elkem Métal Canada à Chicoutimi, 2 emplois/ MW, Toutefois, Hydro-Québec, avec une puissance de 385 MW, ne créera que 20 emplois récurrents pour un rapport de 0.05 emploi / MW."*

Hydro-Québec aimerait préciser que:

Le calcul effectué pour les données des compagnies Alcan et Elkem Métal tient compte des emplois dans les usines de transformation de ces compagnies, alors que le calcul pour Hydro-Québec ne tient compte que des emplois à la centrale pour son exploitation et son entretien.

Par: Patrick Arnaud, porte-parole d'Hydro-Québec

Projet du nouvel aménagement hydroélectrique de la Péribonka  
**Rectifications du promoteur à l'audition des mémoires**

Séance du 22 octobre 2003 à 11 h

Dans le mémoire DM-9

De: FTQ

À la page 11

Il est mentionné que: (relativement au méthylmercure):

*" le promoteur nous a présenté une étude sur ses concentrations moyennes actuelles, sans égard à la taille du poisson".*

Hydro-Québec aimerait préciser que:

Effectivement, des moyennes ont été présentées pour expliquer les teneurs actuelles et futures de mercure dans la chair des poissons. Toutefois, les teneurs par classe de taille sont présentées à l'annexe 9.1 et les analyses statistiques se retrouvent aux figures A 9.3 -1 de cette annexe du rapport «Étude du milieu aquatique». Les courbes statistiques détaillées sont également présentées à l'annexe I du rapport d'avant projet. Les moyennes ont donc été présentées pour faciliter la compréhension du public.

Par: Patrick Arnaud, porte-parole d'Hydro-Québec

Projet du nouvel aménagement hydroélectrique de la Péribonka  
**Rectifications du promoteur à l'audition des mémoires**

Séance du 22 octobre 2003 à 19 h

Dans le mémoire DM-11

À la page 12

De: Protecteurs du Nord

Il est mentionné que *"le projet entraîne la perte de territoire navigable sur une distance de 25 Km"*.

Hydro-Québec aimerait préciser que:

*Le futur réservoir permettra aux embarcations moteur d'utiliser un tronçon de 35 Km. Présentement, l'étude sur la fréquentation de la rivière a clairement établi que la navigation est plutôt concentrée sur le cours aval de la Péribonka compte tenu des temps de déplacements indiqués*

Par: Patrick Arnaud, porte-parole d'Hydro-Québec

## Projet du nouvel aménagement hydroélectrique de la Péribonka **Rectifications du promoteur à l'audition des mémoires**

Séance du 22 octobre 2003 à 19h

Dans le mémoire DM-14

Du député Stéphan Tremblay

En annexe: lettre de Stéphan Tremblay adressée à M. Richard Boudreau d'Hydro-Québec.

Il est mentionné que:

*"...Elle met dans l'ombre des communautés et utilisateurs réels qui voient leurs perspectives d'avoir réduits à néant notamment en ce qui concerne les activités liées à la pêche, au récréotourisme et à la villégiature..."*

Hydro-Québec aimerait préciser que:

Avec les projets Manouane et Péribonka, elle ne vient pas anéantir le développement des activités liées à la pêche, au récréotourisme et à la villégiature. En effet, la Manouane demeurera navigable ainsi que la Péribonka au sud du nouvel aménagement. De plus, le nouveau réservoir en amont du nouvel aménagement offrira un plan d'eau tout a fait navigable. L'activité de pêche sera améliorée dans les deux rivières et le nouveau réservoir augmentera le potentiel de pêche. Les projets ne compromettent aucunement le développement récréotouristique et la présence du réservoir offrira un nouveau potentiel pour les villégiateurs.

Par: Patrick Arnaud, porte-parole d'Hydro-Québec

Projet du nouvel aménagement hydroélectrique de la Péribonka  
**Rectifications du promoteur à l'audition des mémoires**

Séance du 22 octobre 2003 à 19 h

Dans le mémoire DM-14

À la page 7

De: Stéphan Tremblay, député

*Il est mentionné que " les réponses de monsieur Arnaud font plutôt référence à un consortium qui puisse soumissionner sur les 20% du même contrat qui serait offert en sous-traitance".*

Hydro-Québec aimerait préciser que:

Un consortium d'entreprises régionales pourrait prendre jusqu'à 100% d'un gros contrat et non 20% en sous-traitance.

Par: Patrick Arnaud, porte-parole d'Hydro-Québec

## Projet du nouvel aménagement hydroélectrique de la Péribonka

### Rectifications du promoteur à l'audition des mémoires

Séance du 22 octobre 2003 à 19 h

Dans le mémoire DM-29

De : Invasion Boréale

À la page 6

Il est mentionné que

- *"On a l'impression d'avoir participé à une opération de maquillage et de relation publique..."*
- *"...Si nous ne retrouvons pas nos préoccupations dans l'étude d'impact, le promoteur nous indique qu'il s'agissait là de demandes trop pointues..."*
- *Le promoteur affirme de plus que lors du dépôt public de l'étude que nous ne sommes que locataire de bail de nos sites de villégiature..."*

Hydro-Québec aimerait préciser que:

- Les préoccupations de TOUS les intervenants sont présentées au tableau 3-5 de l'étude d'impact. Les solutions sont présentées au chapitre 17.3 et 25 de l'étude. Les modifications du tracé de la route, la création de frayères à omble de fontaine, le programme de sensibilisation sur les prélèvements fauniques sont quelques exemples. Un suivi environnemental permettra de vérifier les impacts et d'autres solutions et mesures seront proposées si nécessaire en cours de projet.
- Ni lors du dépôt public de l'étude, ni à l'intérieur, Hydro-Québec n'a laissé entendre que des utilisateurs n'avaient pas leur place sur le territoire.

Par: Patrick Arnaud, porte-parole d'Hydro-Québec

17

Projet du nouvel aménagement hydroélectrique de la Péribonka  
**Rectifications du promoteur à l'audition des mémoires**

Séance du 22 octobre 2003 à 19 h

Dans le mémoire DM- 29

De: Monsieur Louis Baribeau , citoyen

À la page 4

Il est mentionné que:

*"Hydro-Québec prévoit l'augmentation de production de grand brochet, de doré jaune et de corégonimés, par contre les espèces les plus convoitées comme l'omble de fontaine et la ouananiche sont appelées à disparaître et il apparaît difficile d'en connaître l'ampleur".*

Hydro-Québec aimerait préciser que:

Les pertes de production d'omble de fontaine sont estimées à 252 kg / an et seront en partie compensées par le gain de 206 kg / an qui résultera de la création d'un bassin à l'embouchure du ruisseau Paule. Dans l'ensemble, les pertes pour les salmonidés tels que l'omble de fontaine et la ouananiche seront largement compensées par les gains de production de touladi. L'omble de fontaine ne disparaîtra pas, pas plus que la ouananiche.

Par: Patrick Arnaud, porte-parole d'Hydro-Québec

## Projet du nouvel aménagement hydroélectrique de la Péribonka **Rectifications du promoteur à l'audition des mémoires**

Séance du 22 octobre 2003 à 19 h

Dans le mémoire DM-29

De: Louis Baribeau

Monsieur a mentionné que:

- 2 700 travailleurs se retrouveront sur le site;
- *"Il manque d'organismes indépendants pour l'analyse des besoins énergétiques"*

Hydro-Québec aimerait préciser que:

- Il s'agit de 1 200 travailleurs qui se retrouveront sur le site;
- La Régie de l'Énergie intervient directement sur les prévisions énergétiques à travers l'approbation du plan d'approvisionnement du distributeur.

Par: Patrick Arnaud, porte-parole d'Hydro-Québec